

PROGRAMMATION BPJEPS MAPSPT S2 2026-2027

Positionnement (Cf. dossier d'habilitation): à noter que nous procédons avant le positionnement (Cf. ruban pédagogique), lors de la réunion d'entrée et de présentation de la formation, à une information sur l'éthique sportive sous forme de diaporama suivi d'un débat. Références: <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/l-thique-sportive-c-est-quoi-itw-patrick-mignon--5702.pdf> et <https://www.sports.gouv.fr/ethique-sportive-44>. Dans le cadre du BLOC 1 et 2 en début de bloc nous proposons une intervention sur la dimension éducative et citoyenne, ainsi que sur la réglementation spécifique à la mention.

Programme BLOC 1 et 2

Compétences	Formateurs	Objectifs	nbre H
BLOC 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation			
C1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	À définir marché en cours	A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	21
C1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap			21
C1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous		A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	14
C1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public			21
C1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	28
C1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet			14
C1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre			14
C1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts			28
C1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités		A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	28
BLOC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation			
C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	À définir marché en cours	A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	14
C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous			14
C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	35
C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics			21
TOTAL BLOC 1 et 2			273

Programme BLOC 3

BLOC 3 - Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

C.3.1.1.	Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés	À définir marché en cours	A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	21
C.3.1.2.	Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages			21
C.3.1.3.	Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités			21
C.3.2.1.	Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur		A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	21
C.3.2.2.	Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu			21
C.3.3.1.	Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap		A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	49
C.3.3.2.	Présenter les règles à respecter au cours d'une séance des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants			49
C.3.3.3.	Animer une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication			49
C.3.3.4.	Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène			28
C.3.4.1.	Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations		A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	21
C.3.4.2.	Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques	21		
TOTAL BLOC 3				322